

# Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin de risque des Petits Côtiers Toulonnais



## RESUME NON TECHNIQUE



LE BEAUSSET • CARQUEIRANNE • LA CRAU • ÉVENOS • LA FARLÈDE • LA GARDE • HYÈRES • OLLIOULES • LE PRADET • LE REVEST-LES-EAUX  
SAINT-MANDRIER-SUR-MER • SANARY-SUR-MER • LA SEYNE-SUR-MER • SIX-FOURS-LES-PLAGES • SOLLIÈS-VILLE • TOULON • LA VALETTE-DU-VAR



## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>QU'EST CE QU'UN PAPI ?</b>	<b>1</b>
<b>2.</b>	<b>LE PERIMETRE DU PAPI DU BASSIN DE RISQUE DES PETITS COTIERS TOULONNAIS</b>	<b>2</b>
<b>3.</b>	<b>LES ACTEURS DU PROJET</b>	<b>2</b>
<b>4.</b>	<b>LE CONTEXTE DU RISQUE INONDATION SUR LE BASSIN DE RISQUE</b>	<b>3</b>
<b>5.</b>	<b>ELEMENTS SOCIO-ECONOMIQUES DU RISQUE</b>	<b>5</b>
<b>6.</b>	<b>LA STRATEGIE</b>	<b>8</b>
<b>6.1.</b>	<b>OS1 : DEVELOPPER UNE CONNAISSANCE HOMOGENE SUR LE TERRITOIRE SUR LES RISQUES D'INONDATION</b>	<b>10</b>
<b>6.2.</b>	<b>OS2 : POURSUIVRE LA DYNAMIQUE EN COURS SUR LES SOUS-BASSINS VERSANTS LES PLUS AVANCES EN TERMES DE STRATEGIE DE REDUCTION DU RISQUE PAR LA MISE EN ŒUVRE D'AMENAGEMENTS STRUCTURELS</b>	<b>14</b>
<b>6.3.</b>	<b>OS3 : POURSUIVRE ET INTENSIFIER LES EFFORTS SUR LA SURVEILLANCE, LA CONNAISSANCE FINE DES ENJEUX POUR UNE MEILLEURE GESTION DE CRISE A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE</b>	<b>17</b>
<b>6.4.</b>	<b>OS4 : INITIER UNE DEMARCHE VOLONTARISTE AVEC LES ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE</b>	<b>19</b>
<b>6.5.</b>	<b>OS5 : ELABORER UNE STRATEGIE D'INTERVENTION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE AVEC UN PLAN DE TRAVAIL CONCERTÉ ET INTEGRÉ POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PAPI SUIVANT</b>	<b>22</b>
<b>7.</b>	<b>LA GOUVERNANCE DU PAPI ET LE DISPOSITIF DE CONCERTATION</b>	<b>23</b>
<b>8.</b>	<b>LES ELEMENTS FINANCIERS GLOBAUX DU PROGRAMME</b>	<b>26</b>

La Métropole TPM associée au Syndicat de Gestion de l'Eygoutier et au Syndicat de la Reppe et du Grand Vallat s'est engagée en janvier 2017, dans l'élaboration d'un dossier de candidature à la labellisation d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur le bassin de risque des Petits Côtiers Toulonnais. Ce programme intègre une gestion durable du risque inondation sur l'ensemble du territoire en vue de réduire les conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

## 1. QU'EST CE QU'UN PAPI ?

Un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est un document qui regroupe l'ensemble des actions mises en œuvre pour réduire la vulnérabilité d'un territoire face au risque inondation (débordement de cours d'eau, ruissellement urbain, submersion marine).

Cette démarche s'appuie sur une concertation qui mobilise l'ensemble des acteurs, publics et privés, du territoire afin de définir une stratégie globale et cohérente de gestion du risque.

Le programme d'actions doit être équilibré sur l'ensemble des 7 axes de travail, définis par le cahier des charges de l'Etat :

Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la prise de conscience du risque

Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations

Axe 3 : alerte et gestion de crise

Axe 4 : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Axe 6 : gestion des écoulements

Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Pour concrétiser la démarche, le PAPI est labellisé auprès de l'Etat afin de garantir, sur toute la durée du programme (entre 2 et 6 ans), une adéquation entre les enjeux, les moyens financiers et humains engagés dans la lutte contre les inondations.

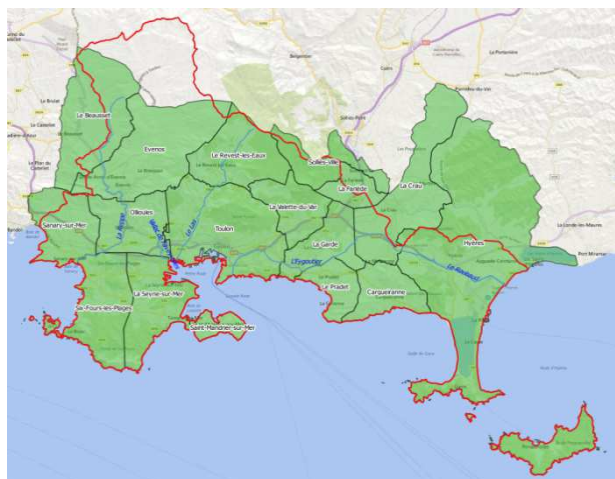


## 2. LE PERIMETRE DU PAPI DU BASSIN DE RISQUE DES PETITS COTIERS TOULONNAIS

Le projet concerne le bassin de risque des Petits Côtiers Toulonnais, qui est situé en Région PACA, sur le département du Var. Le bassin de risque, est composé de 5 petits bassins versants de fleuves côtiers et d'un secteur littoral de l'ordre de 200 km de côtes (incluant les îles d'Hyères).

Le périmètre s'étend sur 17 communes :

- Les 12 communes de la Métropole Toulon Provence Méditerranée: Provence Méditerranée: Carqueiranne, Hyères-les-Palmiers, La Crau, La Garde, La Valette-du-Var, La Seyne-sur-Mer, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, Ollioules, Saint-Mandrier-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, Toulon
- 2 communes de la Communauté de communes de la vallée du Gapeau : Solliès Ville (bassin versant de l'Eygoutier, bassin versant du Las), La Farlède (bassin versant de l'Eygoutier)
- 3 communes de la Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume : Sanary-sur-Mer, Evenos, Le Beausset



Le périmètre couvert par les actions définies dans le cadre du premier programme d'actions concerne l'ensemble de la zone littorale et arrière littorale ainsi que l'ensemble des 5 bassins versants principaux des fleuves côtiers d'Ouest en Est : la Reppe, le Vallat de Faveyrolles, le Las, l'Eygoutier et le Roubaud.

Sa superficie est de l'ordre de **40 000 ha** (400 km<sup>2</sup>) et sa population de **480 000 habitants**.

## 3. LES ACTEURS DU PROJET

La démarche réunit :

- les représentants de l'Etat (Préfecture du Var, Préfet coordinateur du bassin Rhône-Méditerranée, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var),
- l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- La Région PACA,
- Le département du Var
- les 17 communes du territoire,
- les syndicats de rivières (Syndicat de Gestion de l'Eygoutier SGE, Syndicat de la Reppe et du Grand Vallat SRGV),
- Le porteur de projet : la Métropole TPM qui anime et coordonne la démarche en partenariat avec :

- les chambres consulaires : la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, la Chambre d'Agriculture du Var,
- l'Agence d'Urbanisme de l'aire toulonnaise (l'AU[dat]),
- les acteurs économiques,
- ceux de la sécurité civile,
- les représentants des habitants et visiteurs du territoire.

## 4. LE CONTEXTE DU RISQUE INONDATION SUR LE BASSIN DE RISQUE

Le territoire du bassin de risque des Petits Côtiers Toulonnais a la particularité d'être situé sur un relief vallonné, entre mer et montagne, traversé par de nombreux fleuves côtiers. Au fil du temps, la morphologie de ces cours d'eau a évolué, comme le développement et l'aménagement du territoire. Visibles ou dissimulés, les cours d'eau ont peu à peu disparu de la mémoire collective.

Le territoire est ainsi celui d'une métropole urbaine dense sur une frange littorale **très urbanisée** soumise à de **multiples phénomènes à l'origine des risques d'inondations** : crue des fleuves côtiers, épisodes pluvieux intenses subis ces dernières années.

Le bassin de risque est situé dans une zone littorale qui draine les reliefs proches : d'Ouest en Est avec le plateau de Siou Blanc (820 m), le Gros Cerveau (440m), le Bau de Qautre Auros (576m), le Mont Faron (580m), le Mont Caume (800 m), Le Coudon (700 m) et Le Croupatier (500 m). Les pentes sont très abruptes, elles causent des **ruissellements importants** en cas de fortes pluies et concentrent rapidement les écoulements qui inondent alors les zones basses, proches de la mer, où est concentrée l'urbanisation. Les écoulements sont principalement drainés vers les cours d'eau (qui peuvent déborder), mais en cas de pluies très intenses, il est fréquent que le ruissellement soit généralisé, avec des inondations en dehors des zones d'expansion des cours d'eau ou des réseaux pluviaux.

Sur le territoire, les trois risques débordement de cours d'eau, ruissellement et submersion marine, se combinent et s'amplifient :

- Lors de **crues fluviales**, les cours d'eau peuvent déborder et s'engouffrer dans les réseaux pluviaux (cas de l'inondation de la Planquette en 2012 qui a causé 2 décès),
- Le ruissellement généralisé et les **réseaux pluviaux** saturés lors d'évènements d'intensité exceptionnelle débordent en zone urbaine et dans les cours d'eau,
- la **submersion marine** expose à une inondation la frange littorale la plus basse et crée des conditions aval qui gênent l'écoulement les cours d'eau et des réseaux pluviaux (par exemple la Plaine du Ceinturon à Hyères).

### DES ARRETES DE CATASTROPHE NATURELLE EXTREMEMENT NOMBREUX SUR LE TERRITOIRE

Depuis l'application de la loi 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, 36 arrêtés de catastrophe naturelle en lien avec une inondation sont recensés sur le territoire :

- 33 événements « Inondations et coulées de boue »
- 1 événement « Chocs mécaniques liés à l'action des vagues »,
- 2 événements « Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues ».

Toutes les communes du périmètre du PAPI du bassin de risque des Petits Côtiers Toulonnais ont été reconnues, tous phénomènes d'inondation confondus, entre 2 et 20 fois en état de catastrophe naturelle suite à des inondations. Cela représente en moyenne 7 à 8 fois en 36 ans, soit un arrêté Cat Nat sur les communes tous les 4,5 ans.



Inondation dans la plaine de la Garde en 1978



Inondations de novembre 2014, quartier de la gare à Hyères



Décembre 2008  
 Sur les plages du Mourillon, à Toulon. © Gérard Raynaud



Malgré l'intervention des sapeurs-pompiers, ce mur s'est effondré sous la pression des eaux, entraînant Marc Moustier, un Hyérois de 43 ans, père de deux adolescents. (Photos Dominique Fourmieu)

### Tué en portant secours

Marc Moustier, Hyérois de 43 ans, est mort, mardi soir, enseveli sous les pierres d'un mur effondré par les eaux.

Pierre Gué, 31 ans, ne voulait pas rester simple témoin devant la violence des intempéries. Marc Moustier, Hyérois de 43 ans, n'a acculé que son courage.

Au plus fort de l'orage, alors que les sapeurs-pompiers s'activaient en tous sens, il a voulu se lancer pour aider les habitants d'un bâtiment du centre-ville. Les deux copains de Marc s'inquièrent, ils se précipitent plus tôt et sont tombés avec force, sans discontinuer, et menaçant d'envoyer le rez-de-chaussée

d'un immeuble du boulevard Magignon. Les trois copains sont là, prêts à donner un coup de main au déboulonné. Objectif : essayer d'installer une échelle à l'extérieur dans le mur de soutènement, qui est constitué d'un chantier, pour faciliter l'évacuation des eaux. Du foudre défilé de

les secondes qui suivent : « J'ai vu un amas de pierres et les deux jambes de Marc qui dépassaient », confiait l'un d'eux, les voisins, le gros sourire en bouche mouillée de chagrin. Commence alors le sauvetage : il faut déblayer les débris.

Marc Moustier, Hyérois de 43 ans, père de deux adolescents, est mort, mardi soir, enseveli sous les pierres d'un mur effondré par les eaux.

Le malheureux est enseveli sous les débris par la tentative de sauvetage. (Photos VSAAB)

Tout était malgré les efforts des sapeurs-pompiers, Marc ne sera pas réanimé. Il était marié et père de deux enfants.

Article de Var Matin du 17 mai 2005 (source : <http://pluiesextremes.meteo.fr>)

## Intempéries : le Var à nouveau endeuillé

Deux étudiants ont disparu, emportés par la crue d'un canal sur le campus de La Garde. Le corps d'une jeune fille a été retrouvé. Les inondations ont touché une grande partie du Var



Extraits d'articles de Var Matin des 27 et 28 octobre 2012

Hier à La Garde, le ministre a salué les services de secours intervenus sur ce dramatique accident.



2014 – Ruissellement Toulon



## 5. ELEMENTS SOCIO-ECONOMIQUES DU RISQUE

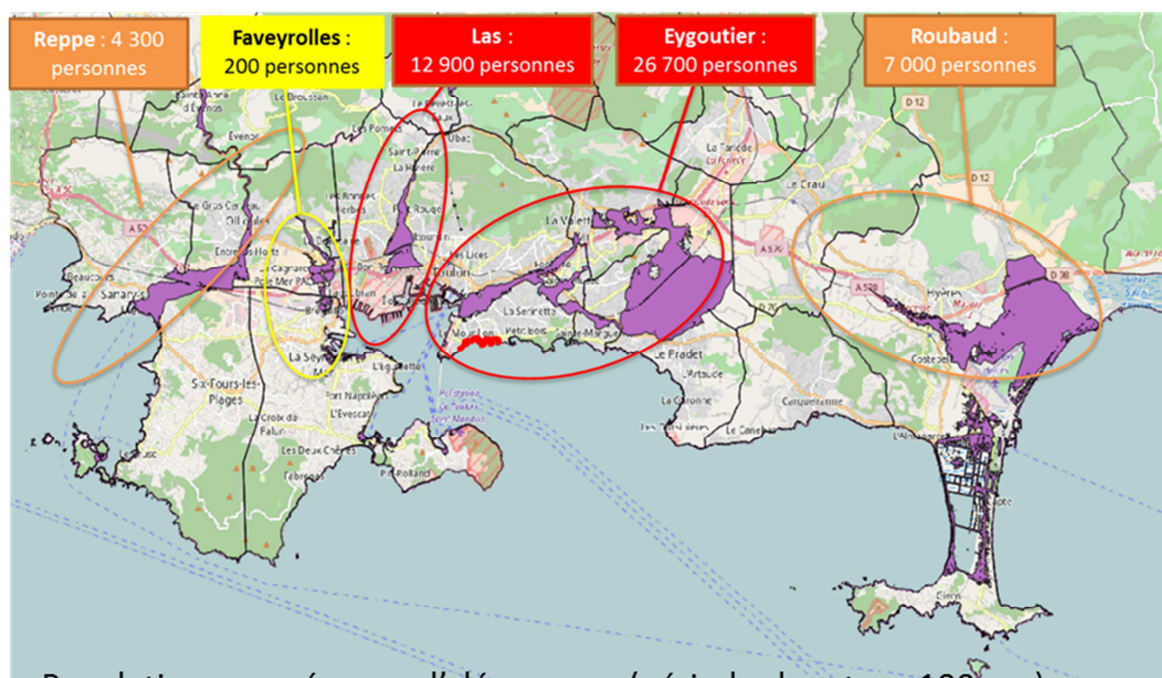
La connaissance actuelle du risque est déjà conséquente mais reste à parfaire sur certains secteurs (bassins versants ou zones littorales) dans une vision intégrée. En effet, du fait de la forte urbanisation du territoire et de la **pression foncière**, les **coûts d'aménagement sont très élevés** et se doivent donc d'être **efficaces pour différents phénomènes (crue, ruissellement, débordement pluvial, submersion)**.

Des enjeux importants sont soumis au risque inondation. Une évaluation réalisée dans le cadre du présent PAPI démontre si besoin est, **l'impact extrêmement élevé des inondations sur la structure sociale et économique du territoire**.

Les cartographies existantes des aléas (crue des fleuves côtiers d'une part et submersion d'autre part) présentent les hauteurs d'eau maximales

### UNE POPULATION PERMANENTE IMPORTANTE EXPOSEE AUX CRUES DES FLEUVES COTIERS

- De plus de **22 000 personnes** en aléa fréquent (temps de retour 30 ans), jusqu'à plus de **55 000 personnes** en aléas moyen (temps de retour 100 ans) et extrême (temps de retour 1000 ans)
- Des disparités selon les bassins versants, dont 4 avec des **zones commerciales d'importance**. L'impact sur la population est de loin le plus important sur le bassin versant de l'**Eygoutier**, il correspond à **50%** de la population exposée à l'échelle du territoire du PAPI.



Population exposée pour l'aléa moyen (période de retour 100 ans)  
crues des fleuves côtiers uniquement

S'agissant de la submersion marine, elle concerne entre **3 000 personnes** pour l'évènement **fréquent**, et **17 000 personnes** pour l'évènement **extrême**. Elle a donc un impact bien plus faible que les inondations fluviales. Les populations inondées dans les secteurs Roubaud/Reppe/Eygoutier par une submersion marine sont en fait concernées potentiellement par deux types d'évènements : la submersion marine et les inondations du fait des crues des cours d'eau.

### FREQUENTATION TOURISTIQUE

La fréquentation touristique augmente ces chiffres de population exposée en période estivale ainsi qu'à l'inter-saison (week-ends prolongés et vacances scolaires).

A l'échelle du PAPI du bassin de risque des Petits Côtiers Toulonnais, en prenant en compte la potentielle population touristique à l'échelle de chaque commune, le nombre de personnes exposées pourraient s'élever à quasiment **70 000** pour une crue moyenne. Les touristes pourraient alors représenter de l'ordre :

- du quart de la population totale en zone inondable en cas de crue causée par débordement de cours d'eau,
- et du tiers de la population totale en zone inondable en cas de submersion marine.

### LES LOGEMENTS

Les populations permanentes en zone inondable ne sont en fait pas toutes directement exposées dans leur logement. Une analyse des types de logements en zone inondable montre que parmi les logements en zone inondable, la grande majorité (de l'ordre de **70%**) sont des appartements en étage, et de ce fait, non directement inondable. Pendant la crue, ils seront isolés d'accès, probablement sans eau ni électricité, mais sans dégât direct des inondations.

### LES SOUS-SOLS

Les inondations récentes d'octobre 2015 sur les communes de Mandelieu-la-Napoule et Cannes ont rappelés qu'en cas de crue rapide et intense (ce qui est le cas sur le territoire du PAPI du bassin de risque des Petits Côtiers Toulonnais), le risque de décès était particulièrement élevé si les individus se rendaient dans leurs sous-sols (dans l'idée de sortir leur véhicule, par exemple). Ils risquent alors de se trouver piégés par les eaux.

En première approche, sur la base des bases de données existantes, on peut estimer que **3 800** locaux sont concernés. Ils correspondraient a priori à des locaux en sous-sols d'immeubles collectifs.

En outre, deux parkings souterrains urbains sont exposés aux crues fluviales à Toulon (crue du Las) et à Ollioules (crue de la Reppe).

### DES ACTIVITES ECONOMIQUES FORTEMENT IMPACTEES

Pour les débordements de cours d'eau, le nombre d'activités économiques en zone inondable est estimé à **3 500** en aléa **fréquent**, **8 500** en crue moyenne, et **9 600** en crue extrême. Cela correspond respectivement à **15 000**, **25 000** et **28 000** emplois.

Ces chiffres s'expliquent par l'inondation :

- de zones urbaines avec une forte densité de logements et d'activités associées.
- de certaines Zones d'Activités Commerciales : Grand Var (Planquette), zone commerciale du Carrefour d'Ollioules (Vallat de Faveyrolles), zone commerciale de Roubaud-Gare à Hyères (Roubaud) qui sont situées dans les emprises des zones inondables.

Au nombre d'emplois impactés, le nombre de personnes exposées doit prendre aussi en considération **la fréquentation de ces grandes zones commerciales** qui attirent une population au-delà du bassin de risque. Les chiffres de cette fréquentation ne sont pas connus à l'heure actuelle.

Les crues ont donc un impact considérable sur le tissu économique du territoire d'étude.



## **DES DOMMAGES POTENTIELS TRES ELEVES QUI REFLETENT LE TISSU FORTEMENT URBAIN DU BASSIN DE RISQUE**

Les logements, les activités économiques, les bâtiments publics ainsi que l'agriculture font l'objet d'une évaluation monétaire des dommages en cas d'inondation (méthode nationale d'estimation des dommages). Sur le bassin de risque des Petits Côtiers Toulonnais, les dommages estimés s'élèvent de près **de 300 millions d'euros (M€)** pour une crue **fréquente (période de retour 30 ans)** à près de **900 M€** pour une crue **extrême**. Les dommages sont légèrement plus faibles, mais dans le même ordre de grandeur pour les cas de submersion marine : de **100 M€** pour une **submersion fréquente** à environ **500 M€** pour une **submersion extrême**.

Le type d'enjeux subissant les plus forts dommages sont :

- les activités économiques (hors agriculture) : de l'ordre de 80% pour les débordements de cours d'eau, voire de 85% à 90% pour la submersion marine.
- et les logements : de 15 à 20% des montants totaux estimés.

## 6. LA STRATEGIE

Les grandes orientations stratégiques du PAPI du bassin de risque des Petits Côtiers Toulonnais sont fondées sur les constats actuels partagés par l'ensemble des acteurs du territoire pendant l'élaboration du diagnostic partagé. Nombre de ces constats et objectifs avaient déjà été discutés lors de l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation Toulon-Hyères (SLGRI), ils sont aujourd'hui déclinés de manière opérationnelle sur le territoire du PAPI du bassin de risque des Petits Côtiers Toulonnais.

La vision stratégique long terme, autant que les priorités d'action énoncées dans les orientations stratégiques court terme du présent PAPI (détaillées ci-après) couvrent l'ensemble des problématiques et objectifs énoncés dans la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation Toulon-Hyères 2017-2021.

La vision stratégique long terme traduit les volontés politiques d'action, néanmoins cette vision long terme se heurte à des **difficultés opérationnelles** liées aux **avancements très hétérogènes** de la connaissance et une hétérogénéité dans la **maturé des projets** sur les différents bassins versants ou secteurs littoraux.

De plus, du fait des imbrications et effets aggravants générés par les différents types d'aléas sur le bassin de risque (ruissellement, débordement pluvial, crue des fleuves côtiers, submersion marine), il est aujourd'hui nécessaire de baser les nouveaux projets d'aménagement sur une vision intégrée de l'ensemble des phénomènes à l'origine des risques. Cette vision intégrée doit en outre, être basée sur des hypothèses hydrométéorologiques réinterrogées suite aux épisodes marquants de ces dernières années, elle doit prendre en compte le changement climatique et doit être en cohérence avec une méthode de prise en compte du ruissellement sur l'arc méditerranéen, restant à venir.

Les **priorités d'action** sous-jacentes à ces orientations stratégiques ont été établies au regard des volontés politiques d'action sur les bassins versants **les plus touchés** et **les plus avancés** en termes de connaissances et de faire progresser les autres bassins ou secteurs en parallèle.

C'est pourquoi, l'ensemble des acteurs et maitres d'ouvrages ont opté pour un **premier projet de PAPI** sur une durée de **trois ans** qui va permettre à la fois de **poursuivre la dynamique** sur le sous bassin de la **Planquette** pour lequel une stratégie intégrée de réduction du risque a été justifiée et adoptée et aussi de progresser sur les autres bassins et sous-bassins dans toutes les dimensions de gestion du risque inondation.

Ce premier projet de PAPI complet de 3 ans a pour vocation d'être suivi par un deuxième PAPI complet d'une durée de 6 ans afin de mettre en œuvre les stratégies d'actions concertées et intégrées sur les autres sous-bassins ou secteurs littoraux. La démarche est schématisée sur le diagramme suivant.

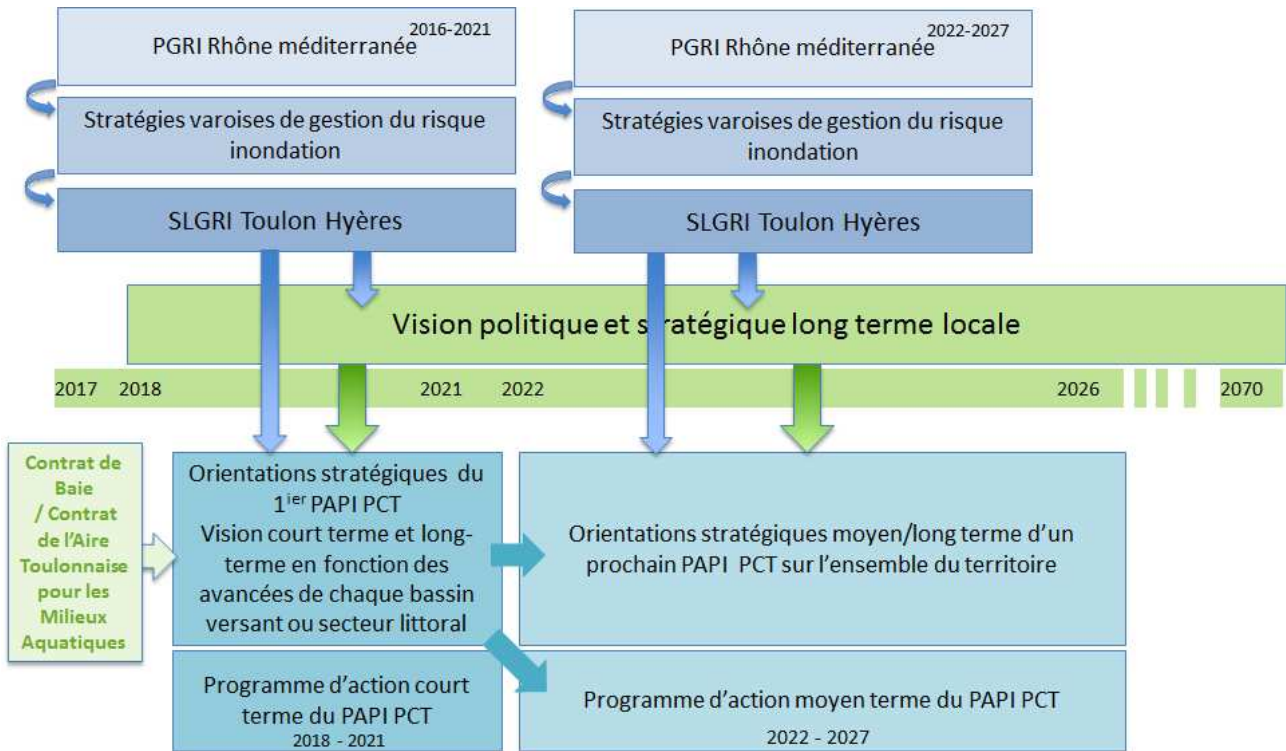
La raison du choix d'une durée de 3 ans correspond au temps nécessaire :

- pour réaliser les 3 premiers bassins à ciel ouvert sur des fonciers maîtrisés du projet d'aménagement global de La Planquette
- pour finaliser les études de maîtrise d'œuvre sur les autres secteurs déjà bien avancés (Le Roubaud et la Reppe)
- pour compléter les études d'aléa notamment sur le ruissellement urbain qui constitue une problématique très importante sur le territoire
- pour faire prendre conscience à tous les acteurs du territoire que la gestion du risque inondation ne se limite pas à des travaux d'infrastructures coûteux mais passe également par l'anticipation et les bons comportements en cas de crise.

Elle permettra également d'intégrer au futur PAPI 2022-2027 :

- Les travaux sur le Roubaud et la Reppe dès la fin des études respectives
- les nouvelles orientations du Plan de Gestion du Risque d'Inondation (PGRI) 2022-2027 et de la nouvelle Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation Toulon-Hyères (SLGRI) 2022-2027

- l'évolution éventuelle de la doctrine de l'Etat sur le financement des travaux sur le ruissellement urbain (réflexions en cours suite aux événements de Cannes)



***Schéma de la démarche projetée par les acteurs du bassin de risque PCT***

Sur le court terme, les 5 orientations stratégiques sont énoncées en réponse aux priorités d'actions et des degrés de maturité des projets sur les bassins versants. Elles sont présentées dans les paragraphes suivants.

## 6.1. OS1 : DEVELOPPER UNE CONNAISSANCE HOMOGENE SUR LE TERRITOIRE SUR LES RISQUES D'INONDATION

### FORMULATION

L'orientation stratégique n°1 du PAPI du bassin de risque des Petits Côtiers Toulonnais se formule de la manière suivante :

OS1 : ***Développer une connaissance homogène sur le territoire sur les risques d'inondation prenant en compte les différents phénomènes à l'origine des aléas (crues des fleuves côtiers, ruissellement et débordement des réseaux pluviaux en milieu urbain, submersion marine), en assurer une large diffusion auprès du public et une prise en compte homogène dans les documents d'urbanisme.***

### JUSTIFICATION

#### Constats actuels

Hétérogénéité des connaissances actuelles sur les différents bassins versants ou secteurs littoraux

#### Orientation stratégique du PAPI PCT

OS1 : *Développer une connaissance homogène sur le territoire sur les risques d'inondation prenant en compte les différents phénomènes à l'origine des aléas (crues des fleuves côtiers, ruissellement et débordement des réseaux pluviaux en milieu urbain, submersion marine), en assurer une large diffusion auprès du public et une prise en compte homogène dans les documents d'urbanisme.*

Malgré les progrès accomplis ces dernières années notamment les connaissances produites et diffusées dans le cadre des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) ou de la directive inondation (Plan de Gestion du Risque d'Inondation - PGRI, Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation - SLGRI), le diagnostic territorial montre que la connaissance actuelle des aléas ne fournit pas actuellement une vision homogène et intégrée des différents aléas à l'origine des inondations sur un territoire littoral très urbanisé et très exposé aux différents aléas.

La définition et la planification d'actions efficaces et efficientes contre le risque d'inondation passe par une vision intégrée sur le milieu urbain des différentes sources de débordement. En effet, **les moyens à déployer sont extrêmement importants en secteur urbain** et nécessitent un **dimensionnement** qui puisse **répondre aux différents phénomènes à l'origine des débordements**. Pour illustration, les acteurs locaux estiment que la considération d'un seul phénomène ne permet pas la réduction effective des risques d'inondation : comment expliquer aux riverains fréquemment inondés que la collectivité a investi dans un aménagement vis-à-vis des crues des cours d'eau mais que cet aménagement isolé ne prend pas en compte les autres phénomènes qui concourent à l'aggravation des conditions locales d'écoulement comme des débordements pluviaux exceptionnels, une influence maritime exceptionnelle ?

Les différents secteurs ou sous bassin versants du territoire du PAPI sont concernés à divers titres par les différents phénomènes : les secteurs les plus élevés ne sont pas soumis au risque de submersion marine, certains secteurs littoraux ne sont pas soumis aux crues fluviales mais au risque de ruissellement, débordements de réseaux pluviaux et submersion marine, certains autres sont soumis à l'ensemble des phénomènes à l'origine des inondations.

### OBJECTIFS

La stratégie locale adoptée pour le présent PAPI, en cohérence avec le Grand Objectif 5 (GO5) de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation, met l'accent sur les acquisitions de connaissances préalables nécessaires pour une mise à niveau des différents bassins versants et secteurs littoraux sur la base d'études hydrodynamiques globales qui mixent les différents sources de risque à l'image de la connaissance existante actuelle disponible sur le seul sous bassin versant de la Planquette (crue fluviale, ruissellement, débordements de réseaux pluviaux urbains).

Ces acquisitions de connaissance seront à valoriser, diffuser et intégrer au fur et à mesure de la disponibilité des résultats dans le cadre du présent PAPI court terme puis d'un PAPI ultérieur pour une prise en compte cohérente dans :

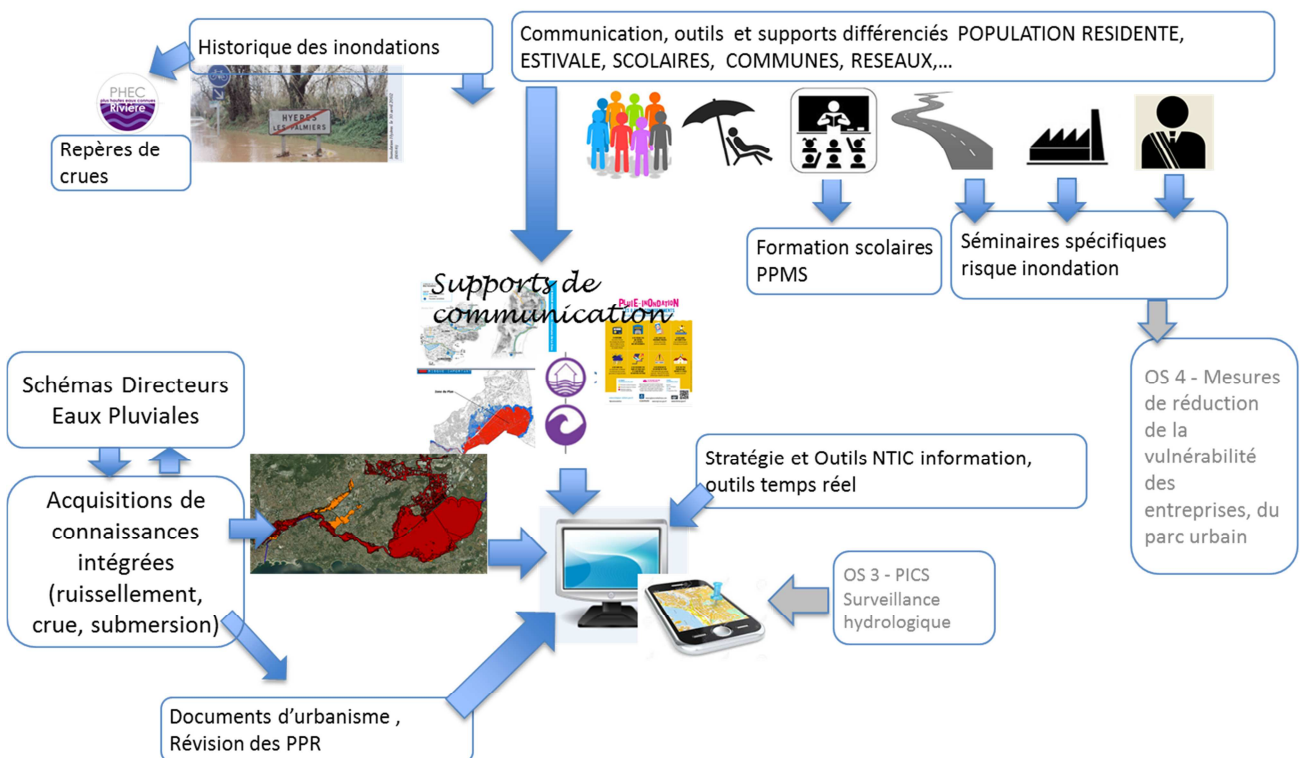
- les documents d'urbanisme,
- les dispositifs de gestion de crise,
- les dispositifs de réduction de la vulnérabilité des enjeux exposés,
- les moyens d'information et de sensibilisation du public (dont repères de crues) ainsi que
- pour la définition d'aménagements structurels visant à limiter ou atténuer les aléas dans une logique intégrée long terme.

### MOYENS PROJETES

Les moyens projetés dans le cadre de cette orientation stratégique numéro une concernent un grand nombre d'actions dans les différents axes de travail du PAPI.

L'ensemble de ces actions contribue non seulement à d'importantes acquisitions de connaissances mais aussi à leur large diffusion auprès de différents publics dont les acteurs de l'aménagement du territoire. Le schéma suivant illustre les relations entre les actions inscrites au présent PAPI notamment dans le cadre de cette première orientation stratégique.

*OS1 : Développer une connaissance homogène sur le territoire sur les risques d'inondation, accroître la conscience du risque et l'intégrer dans l'aménagement du territoire*



**Relations entre les actions inscrites au PAPI en réponse à l'orientation stratégique n°1**



## POURSUITE DES ACQUISITIONS DE CONNAISSANCE SUR LES ALEAS ET DEFINITION CONCERTEE D'UNE STRATEGIE DE REDUCTION DU RISQUE

Il s'agit

- en premier lieu de mener des **études d'amélioration des connaissances** sur les différents bassins versants ou secteurs littoraux de manière à bénéficier d'une vision intégrée cartographique de l'ensemble des phénomènes à l'origine des aléas,
- dans un second temps d'envisager ou de vérifier la pertinence d'aménagements susceptibles d'atténuer les impacts des aléas,
- et enfin de justifier socio économiquement ceux qui se révéleront pertinents.

Les fiches actions relatives à ces études sont détaillées pour chaque secteur/ bassin versant en fonction des études déjà menées, des lacunes identifiées ou dans la poursuite des actions en cours. Sont distingués dans ce cadre les grands secteurs d'action prioritaire suivants :

- Le secteur central de l'aire Toulonnaise les bassins versants de ses petits cours d'eau et son littoral (action 1.1)
- Le bassin versant de l'Eygoutier et du Roubaud (actions 1.2, données pour mémoire car en cours)
- Le bassin versant de la Reppe (action 1.3)

Les différentes acquisitions de connaissance nécessaires sont regroupées par secteur dans une seule fiche mais peuvent concerner plusieurs sous actions différentes (par exemple étude hydromorphologique ou évaluation d'analyse coûts bénéfiques) qui sont alors détaillées dans les fiches.

En accompagnement de ces études techniques et stratégiques sont inscrites au PAPI la réalisation des **Schémas Directeurs Eaux Pluviales et de Ruissellement** par bassin versant. Ceux-ci seront réalisés par la Métropole TPM qui en prend la compétence Eaux Pluviales Urbaines au 01/01/2018. Ces études très importantes sont déjà programmées et une partie de leur financement est acté. Leur inscription au présent PAPI se veut le reflet de la volonté de la Métropole TPM et des acteurs locaux de mener une étroite coordination entre les Schémas Directeurs Eaux Pluviales, le ruissellement et les études sur les différents bassins versants et secteurs : des hypothèses hydrométéorologiques cohérentes et complémentaires doivent pouvoir être adoptées en commun, les limites des réseaux pluviaux lors d'événements exceptionnels sont à prendre autant que possible dans les aménagements sur les bassins versants. (action 1.9 et aussi action 1.3 sur le bassin de la Reppe)

## SENSIBILISATION DU PUBLIC / COMMUNICATION

La conscience du risque sur le territoire est malheureusement entretenue par les épisodes d'inondation qui interviennent avec une fréquence accrue ces dernières années sur l'arc méditerranéen. Néanmoins, il s'avère que parmi les dispositifs concernant les informations préventives réglementaires, tous ne sont pas mobilisés ou pas de manière régulière.

L'ensemble des actions vise à combler les déficits constatés sur :

- les repères de crue (à noter qu'ils ne seront pas forcément très « démonstratifs » sur le territoire compte tenu des hauteurs d'eau atteintes – ce sont surtout les vitesses d'écoulement qui sont marquantes – des dispositifs ponctuels « hors modèle officiel » sont prévus pour compléter l'information sur des zones d'accumulation ponctuelles (action 1.4),
- les retours d'expériences sur les épisodes intenses générant des inondations (déroulement hydrologique, hauteurs atteintes, suivi des cours d'eau et des points noirs (action 1.10),
- la mise à jour des Documents d'Informations Communales sur les Risques Majeurs (DICRIM), (nouvelles cartographies, nouveaux recensement des enjeux, ...) (action 1.5)

- la tenue de réunions d'informations sur les risques (création d'outils permettant de valoriser les connaissances pour différentes cibles dont la population estivale, les élus, les gestionnaires de réseaux). (action 0.1, 1.7.A, 1.7.B)
- la sensibilisation du public scolaire via une première série de formation sur les Plans Familiaux de Mise en Sécurité – une action existante dans le cadre du Contrat de Baie sur les domaines des milieux aquatiques peut être complétée durant la durée de ce premier PAPI sur les aspects de sécurité vis-à-vis du risque inondation. (action 1.8)
- parmi les outils à créer, il s'agit aussi de définir le mode d'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (test d'un outil de consultation mobile sur la gestion des risques) , envisager l'utilisation des Médias Sociaux en Gestion des Urgences ... (action 1.6)

#### **INTEGRATION RISQUE ET URBANISME**

La planification de l'aménagement du territoire doit se faire en lien étroit avec les risques d'inondation à toutes les échelles territoriales concernées. Sur le long terme, il s'agit de mettre en adéquation les connaissances et la cartographie officielle de prise en compte des risques. En premier lieu, la DDTM du Var envisage de réviser les anciens Plans d'Exposition aux Risques (PER) valant Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) pour les communes de Toulon, La Garde, et le Pradet, mais aussi en établir pour les communes de La Crau, la Farlède, et La Valette du Var, en fonction des acquisitions de connaissances programmées. (action 4.4)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) intègre un certain nombre d'aléa, il convient de maintenir à jour la vision intégrée des aléas et des risques au fur et à mesure des acquisitions de connaissances. Les documents communaux ou supra communaux sont aussi à mettre à jour. L'AUDAT intervient sur ces aspects auprès de la Métropole TPM, du porteur de SCoT et de l'ensemble des communes, des moyens spécifiques de coordination avec le porteur de PAPI et d'assistance auprès des communes sont à mettre en place afin de pouvoir émettre des préconisations cohérentes vis-à-vis des PPRI, du SCoT, du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), du ou des futurs Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). (action 4.1)

Des actions de sensibilisation auprès des acteurs de l'aménagement et de la construction sont aussi inscrites au présent PAPI.

## 6.2. OS2 : POURSUIVRE LA DYNAMIQUE EN COURS SUR LES SOUS-BASSINS VERSANTS LES PLUS AVANCÉS EN TERMES DE STRATEGIE DE REDUCTION DU RISQUE PAR LA MISE EN ŒUVRE D'AMENAGEMENTS STRUCTURELS

### FORMULATION

L'orientation stratégique n°2 du PAPI du bassin de risque des Petits Côtiers Toulonnais se formule de la manière suivante :

OS2 : *Poursuivre la dynamique en cours sur les sous-bassins versants les plus avancés en termes de stratégie de réduction du risque dans des actions visant à augmenter la sécurité des biens et des personnes par la mise en œuvre d'aménagements structurels de réduction ou d'atténuation des aléas.*

### JUSTIFICATION

#### Constats actuels

En réponse aux événements tragiques sur la Planquette, le Syndicat de Gestion de l'Eygoutier mène activement des études sur l'Eygoutier. Le sous bassin versant de la Planquette dispose aujourd'hui d'un niveau de connaissance actuel intégré (crue fluviale / ruissellement) qui a permis la définition d'aménagements dont la pertinence socio-économique est avérée.

#### Orientation stratégique du PAPI PCT

*OS2 : Poursuivre la dynamique en cours sur les sous-bassins versants les plus avancés en termes de stratégie de réduction du risque dans des actions visant à augmenter la sécurité des biens et des personnes par la mise en œuvre d'aménagements structurels de réduction ou d'atténuation des aléas.*

Le sous bassin de la Planquette a connu au sein de l'Université de Toulon un drame majeur le 26 octobre 2012 avec la mort de 2 étudiants suite au débordement du cours d'eau traversant le campus de La Garde. Cet événement a marqué les esprits au-delà des dégâts importants subis par les riverains, les entreprises, les secteurs de Zones d'Activités Commerciales, ...

Le sous bassin versant de la Planquette dispose d'un niveau de connaissance actuel intégré (crue fluviale / ruissellement) qui a permis la définition d'aménagements structurels de réduction des aléas efficaces et dont la pertinence socio-économique est avérée.

Le bassin de la Reppe dispose aussi d'une stratégie d'aménagement qui a été justifiée hydrauliquement mais pas socio économiquement.

Le bassin versant du Roubaud bénéficie aussi d'une stratégie d'aménagement.

Les bassins versants du Las et du Faveyrolles n'ont pas à ce jour un niveau de connaissance suffisant pour la définition d'une stratégie de gestion.

### OBJECTIFS

Afin de ne pas freiner la dynamique d'action sur les bassins versants les plus avancés, le présent PAPI court terme prévoit de pouvoir réaliser les premiers aménagements structurels nécessaires sur la Planquette à savoir trois bassins de rétention dont la maîtrise foncière est assurée et qui constituent une première tranche pertinente d'études et travaux d'un scénario global de protection contre le ruissellement et les crues fluviales sur ce sous bassin.

## MOYENS PROJETES

### BASSIN VERSANT DE L'EYGOUTIER / SOUS-BASSIN VERSANT DE LA PLANQUETTE

Il est ici question de mener à bien les études techniques et réglementaires nécessaires concernant l'ensemble des travaux sur la Planquette, puis de réaliser la première tranche de travaux (trois premiers bassins) - (actions 6.1 et 6.2)

L'analyse des impacts des inondations sur le territoire a montré l'importance du secteur de la Planquette (Zones d'Activités Commerciales de La Garde et La Valette) en matière d'enjeux soumis aux inondations.

Le bassin versant de la Planquette a subi de nombreuses inondations qui ont démontré la vulnérabilité du secteur, il ne peut être fait abstraction des usagers de cette zone (clients des commerces et étudiants notamment) qui ont par le passé payé un lourd tribut au caprice du cours d'eau. En effet, l'Université de Toulon a subi un drame majeur le 26 octobre 2012 avec la mort de 2 étudiants suite au débordement du cours d'eau traversant le campus de La Garde.

Tous ces facteurs ont conduit le syndicat de l'Eygoutier à focaliser en priorité ses efforts sur cet affluent de l'Eygoutier. Une « Etude hydraulique et AMC pour la définition du schéma d'aménagement du ruisseau de la Planquette » a été lancée en août 2016. Elle a abouti à un projet ambitieux de 20 M€. Les aménagements malgré leur coût important présentent une **très bonne rentabilité (4 ans) avec 4,8 € de dommages évités pour chaque euro investi.**

Le projet étant conséquent et le présent PAPI de courte durée, il est proposé dans la stratégie d'action court-terme d'initier le programme de travaux, par la mise en œuvre des aménagements les moins coûteux et les plus faciles à réaliser (bassin à ciel ouvert sur foncier maîtrisé). Ainsi la faisabilité à court terme de cette première tranche ne pose pas de problèmes majeurs.

En outre, l'évaluation environnementale des travaux réalisée dans le cadre du PAPI ne soulève pas d'enjeux spécifiques majeurs.

### BASSIN VERSANT DE L'EYGOUTIER

Sur le bassin versant de l'Eygoutier, une étude globale visant à définir une stratégie d'action long terme intégrée a débuté en novembre 2017 : « étude du fonctionnement de l'Eygoutier et de ses affluents, approche hydraulique et morphologique en lien avec le milieu », elle va permettre d'actualiser et de vérifier l'efficacité d'aménagements projetés sur le cours principal de l'Eygoutier ou certains de ses affluents (Saint Joseph). Elle prend en compte le ruissellement et les crues des cours d'eau, l'influence avale aggravante lors d'une surcote marine (action 1.2 pour mémoire).

### BASSIN VERSANT DE LA REPPE

Le Bassin versant de la Reppe bénéficie aujourd'hui d'une stratégie d'aménagement justifiée hydrauliquement. L'objectif pour le PAPI est d'une part de réinterroger cette stratégie en la complétant par des actions de restauration hydromorphologique et d'autre part de la justifier selon la méthode nationale en vigueur (d'analyse coûts bénéfiques et multicritères) : action 1.3. D'autre part, il est proposé de pouvoir avancer la conception des aménagements et travaux qui seront retenus de manière à bénéficier d'une précision plus importante sur leur mise en œuvre. (action 6.4 sur l'aménagement prioritaire, 6.5 sur l'ensemble du programme retenu).

### BASSIN VERSANT DU ROUBAUD

La stratégie d'aménagement sur le Roubaud nécessite d'être justifiée (analyse coûts bénéfiques et multicritères nationale) action 1.2.B en cours – et de pouvoir se doter d'une conception opérationnelle plus avancée (définition précise des aménagements et études réglementaires (Action 6.3).

### AUTRES BASSINS ET SECTEURS LITTORAUX

Sur les autres bassins versants et secteurs littoraux, des acquisitions de connaissance sont nécessaires et inscrites dans l'action 1.1





### 6.3. OS3 : POURSUIVRE ET INTENSIFIER LES EFFORTS SUR LA SURVEILLANCE, LA CONNAISSANCE FINE DES ENJEUX POUR UNE MEILLEURE GESTION DE CRISE A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE

#### FORMULATION

L'orientation stratégique n°3 du PAPI du bassin de risque des Petits Côtiers Toulonnais se formule de la manière suivante :

OS3 : Poursuivre et **intensifier les efforts sur la surveillance, la connaissance fine des enjeux** pour une meilleure gestion de crise à **l'échelle intercommunale**

#### JUSTIFICATION

##### Constats actuels

Le territoire est précurseur à l'échelle nationale de la mise en place d'une organisation de gestion de crise à l'échelle intercommunale (PICS). Cette initiative a besoin aujourd'hui de moyens complémentaires afin d'améliorer progressivement son fonctionnement opérationnel.

##### Orientation stratégique du PAPI PCT

OS3 : Poursuivre et **intensifier les efforts sur la surveillance, la connaissance fine des enjeux** pour une meilleure gestion de crise à **l'échelle intercommunale**

La Métropole Toulon Provence Métropole est l'un des précurseurs à l'échelle nationale de la mise en place d'une organisation de gestion de crise à l'échelle intercommunale.

Cette organisation doit être poursuivie et complétée par des moyens précis et actions complémentaires permettant d'améliorer progressivement son fonctionnement opérationnel.

En particulier, le territoire du PAPI n'est pas couvert par le dispositif national de vigilance hydrologique nationale. Cette lacune a été comblée par certaines communes du territoire qui ont souscrits des abonnements auprès de sociétés privées pour la surveillance hydrologique. Néanmoins la traduction en débordements locaux reste soumise à interprétation et variations.

Aujourd'hui, les systèmes et les dispositifs évoluent (tant privés que publics). Une réponse cohérente et homogène sur le territoire est à rechercher.

#### OBJECTIFS

L'accent est mis dans le plan d'action court-terme sur les manques actuels identifiés par le groupe de travail Plan Intercommunal de Sauvegarde, à savoir :

- la mise en place d'un dispositif intégré de surveillance hydrologique (basé sur des seuils locaux définis en commun),
- la définition et mise en place d'outils temps réel de gestion de la crise inondation (coupures de routes à l'échelle intercommunale, ...)
- des acquisitions de connaissance sur les enjeux les plus vulnérables, sur les outils mis en place sur le territoire à l'échelle d'un enjeu (Plan d'Organisation et de Mise en Sureté des Etablissements - POMSE, Plan des Continuité d'Activité - PCA,...),
- l'uniformisation de l'alerte, la définition d'échelles de risque cohérentes et propres au territoire en lien avec les différents systèmes d'alerte et dispositifs existants à différentes échelles (Nationale, territoire du Service de Prévision des Crues, commune..),
- des formations des professionnels amenés à intervenir lors des inondations, l'organisation d'exercices à l'échelle intercommunale,

- l'identification, la gestion et le suivi opérationnels des facteurs aggravants (entretien, embâcles, points noirs identifiés,...) en cohérence intercommunale,
- l'organisation systématique de retours d'expérience,
- l'organisation de la gestion de la post-crise et du retour à la normale à l'échelle du territoire (assistance, accompagnement des sinistrés, prise en charge des victimes, inventaire des dégâts, gestion officielle (arrêtés de Catastrophe Naturelle...),...)

## **MOYENS PROJETES**

### **SURVEILLANCE DES PHENOMENES**

L'action 2.1 a pour but de définir les dispositifs d'aide à la décision et de connaissance de l'aléa les plus adaptés au territoire du PAPI. L'opportunité du développement de dispositifs de suivi locaux est à étudier, l'identification d'outils adaptés de veille accompagnée de la définition et mise en place d'un réseau local complémentaire.

### **GESTION DE CRISE INTERCOMMUNALE**

Les moyens projetés consistent à la réalisation d'actions de fond en faveur du groupe Plan Intercommunal de Sauvegarde élargi : réalisation d'exercices de mise en situation, organiser les retours d'expérience, suivre et rendre compte des actions de mise en place d'outils commun (surveillance hydrologique, application risque temps réel, coupures de routes,...), réaliser les inventaires Plan d'Organisation et de Mise en Sureté des Etablissements et organiser les remontées terrain sur les enjeux remarquables pour une connaissance approfondie de la vulnérabilité du territoire. (actions 3.1, 3.2 et 3.3).

## 6.4. OS4 : INITIER UNE DEMARCHE VOLONTARISTE AVEC LES ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE

### FORMULATION

L'orientation stratégique n°4 du PAPI du bassin de risque des Petits Côtiers Toulonnais se formule de la manière suivante :

OS4 : Initier une démarche volontariste avec les acteurs socio-économiques de **réduction de la vulnérabilité** des personnes et de limitation des dommages aux biens, en prévision d'une démarche plus ambitieuse de réduction de la vulnérabilité qui sera menée au cours d'un PAPI ultérieur

### JUSTIFICATION

#### Constats actuels

Face au nombre important de personnes et d'activités économiques potentiellement impactées par des inondations, il est nécessaire de limiter les dommages sur le tissu économique du territoire.

#### Orientation stratégique du PAPI PCT

OS4 : Initier une démarche volontariste avec les acteurs socio-économiques de **réduction de la vulnérabilité** des personnes et de limitation des dommages aux biens, en prévision d'une démarche plus ambitieuse de réduction de la vulnérabilité qui sera menée au cours d'un PAPI ultérieur

Les dommages potentiels générés par les inondations ainsi que les impacts très importants sur l'ensemble du tissu urbain nécessitent des mesures de réduction de la vulnérabilité.

Les retours d'expérience de telles mesures sur d'autres territoires PAPI ou grands fleuves en France ne sont aujourd'hui pas encourageants : si l'organisation de diagnostic de « vulnérabilité en masse » conduit à une très nette amélioration de la connaissance et de la conscience du risque auprès des personnes diagnostiquées (logement ou entreprise), la mise en place de mesures organisationnelles est plus variable et la réalisation effective de travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments reste mineure .

C'est pourquoi, la démarche proposée par la Métropole TPM est à la fois graduelle et adaptée au délai de réalisation projeté pour le présent PAPI (3 ans).

### OBJECTIFS

La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens est traitée dans le présent PAPI par différents axes de travail et orientations stratégiques (amélioration de la gestion de crise, sensibilisation du public habitant en zone inondable, sécurisation... Etant donné le grand nombre de personnes potentiellement impactées par des inondations sur le territoire, l'accent est mis dans ce premier plan d'actions sur les populations les plus sensibles ou les populations les moins averties des risques potentiels (fréquentation des grands centres commerciaux, fréquentation touristique, établissements recevant du public sensible...).

Du fait des dommages importants aux activités économiques, en concertation avec les acteurs professionnels entreprises et agriculteurs (en lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre d'Agriculture), des actions ciblées sont proposées pour **initier par l'exemple** des démarches de réduction de la vulnérabilité pour des entreprises, centres commerciaux (définition de plan d'action et réalisation de petits travaux, mise en œuvre de plans de mise en sécurité et plans de continuité d'activité, ...)

Une démarche parallèle est à mener avec les opérateurs du parc urbain.

## MOYENS PROJETES

### PARCOURS INONDATION ENTREPRISES ET MESURES OPERATIONNELLES POUR LES ENTREPRISES « AMBASSADRICES »

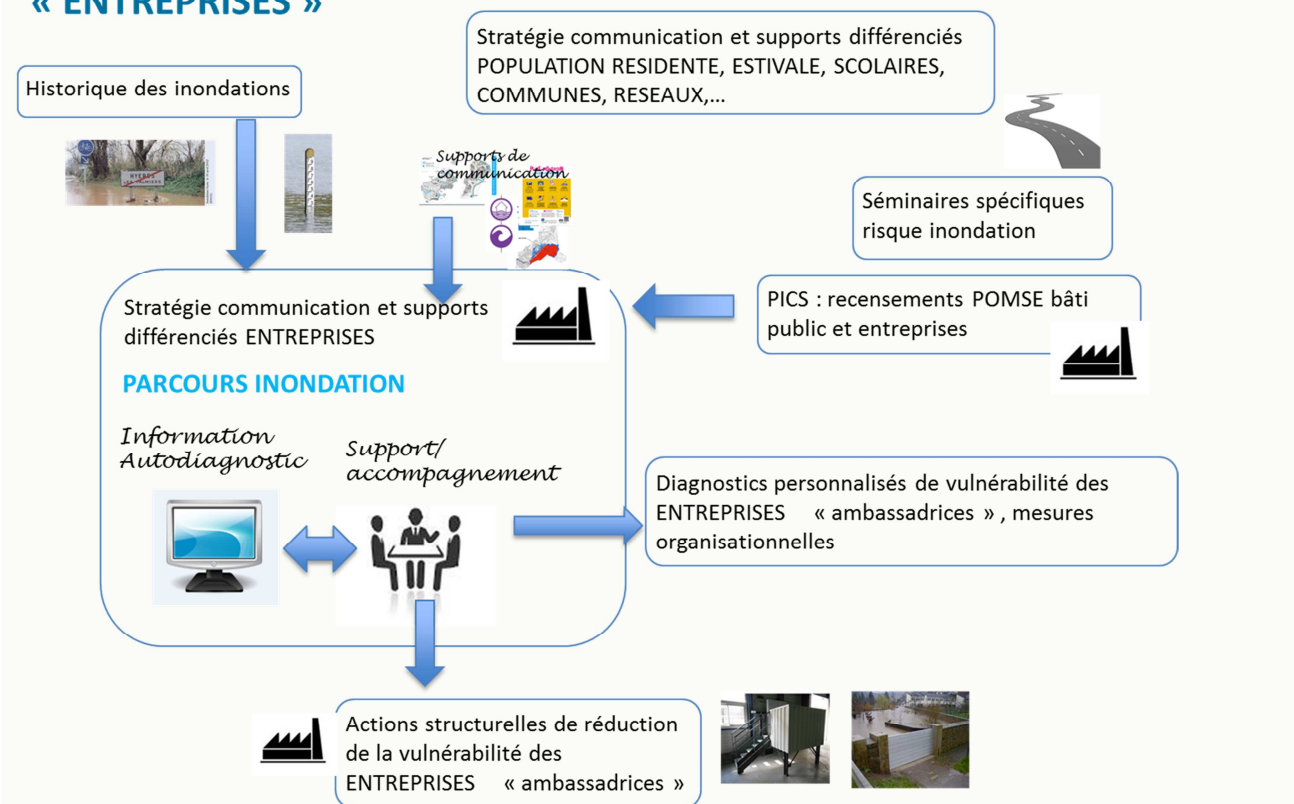
L'action « parcours inondation entreprises » (action 1.7.A) se présente sous la forme combinée d'un outil (site internet) et d'un accompagnement (incitation, aide) de la part de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var. Le principe de ce parcours est de

- Sensibiliser en amont et communiquer sur les éléments d'information disponibles,
- Relancer par téléphone les chefs d'entreprises et les conduire à l'outil,
- Produire des éléments d'information concrets sur le risque inondation pour les chefs d'entreprises dont un autodiagnostic inondation,
- Réaliser des entretiens pour accompagner les entreprises vers la réalisation de mesures organisationnelles ou structurelles simples,
- Bancariser les informations fournies (rex, statistiques, relances ciblées...).

L'action conduit aussi à aiguiller les chefs d'entreprises dits « ambassadeurs » vers un diagnostic approfondi si besoin (action 5.2), et prévoit un accompagnement financier des mesures structurelles définies (action 5.2).

Les dispositifs menés auprès des entreprises ambassadrices auront pour objectif de servir de démonstrateur/retour d'expérience pour les futures actions plus ambitieuses à porter dans le cadre du PAPI ultérieur.

### Schéma de la stratégie d'action « ENTREPRISES »



**Schéma de la stratégie d'action « entreprises »**

### **SENSIBILISATION DU MONDE AGRICOLE AU RISQUE INONDATION**

L'action 1.7.B est à destination des acteurs du monde agricole afin d'augmenter leur conscience du risque et de les inciter à mettre en œuvre des actions organisationnelles ou structurelles de réduction de leur vulnérabilité.

### **SENSIBILISATION DES ACTEURS DU PARC URBAIN ET MESURES OPERATIONNELLES POUR LES ETABLISSEMENTS « EXEMPLAIRES »**

Il s'agit de mobiliser dès le présent plan d'action des acteurs professionnels urbains : gestionnaires de réseaux (eau, énergie, télécommunication), gestionnaire de parc de logements publics ou privés...(bailleurs sociaux, syndicats,...) et services urbanisme des différentes communes afin de profiter d'éventuelles synergies d'action (renouvellement, urbain, réhabilitation énergétique des bâtiments,...) pour l'inscription de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations dans leurs programmes d'action futurs. L'identification d'une synergie d'action au niveau d'un bâtiment public (école, autre Etablissements Recevant du Public,..) est à rechercher dans le même esprit afin de pouvoir disposer d'une réalisation concrète sur le territoire et pouvoir inciter ultérieurement d'autres maîtres d'ouvrage à la concrétisation de l'exemplarité des pouvoirs publics en matière de réduction de la vulnérabilité au risque inondation. (action 5.3 en lien avec les actions 1.5 et 0.1)



## 6.5. OS5 : ELABORER UNE STRATEGIE D'INTERVENTION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE AVEC UN PLAN DE TRAVAIL CONCERTÉ ET INTEGRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PAPI SUIVANT

### FORMULATION

L'orientation stratégique n°5 du PAPI du bassin de risque des Petits Côtiers Toulonnais se formule de la manière suivante :

OS5 : Elaborer une **stratégie d'intervention** sur **l'ensemble du territoire** avec un plan de travail concerté et intégré pour la mise en œuvre du PAPI suivant

### JUSTIFICATION

#### Constats actuels

Le présent PAPI ne peut pas traiter l'ensemble des bassins ou secteurs de la même manière, des stratégies locales restent à bâtir en concertation élevée avec les populations, les acteurs socio-économiques et les financeurs.

#### Orientation stratégique du PAPI PCT

OS5 : Elaborer une **stratégie d'intervention** sur **l'ensemble du territoire** avec un plan de travail concerté et intégré pour la mise en œuvre du PAPI suivant

L'objectif de la Métropole TPM et des syndicats est de mener un premier PAPI sur une durée réduite court terme de 3 ans, afin de pouvoir enchaîner et poursuivre la dynamique d'action ultérieurement avec une vision plus complète de la stratégie d'aménagement sur les bassins versants les moins avancés en connaissances à l'heure actuelle.

Le diagnostic approfondi du territoire sera amendé des résultats des études. La future stratégie pour le programme d'actions 2022-2027 sera nourrie des stratégies locales intégrées et des résultats des actions menées.

### OBJECTIFS

L'objectif est de constituer un dossier de candidature PAPI 2022-2027 d'excellente qualité intégrant l'ensemble des acquisitions de connaissances sur les bassins les moins avancés, fournissant une vision intégrée des risques et des solutions projetées.

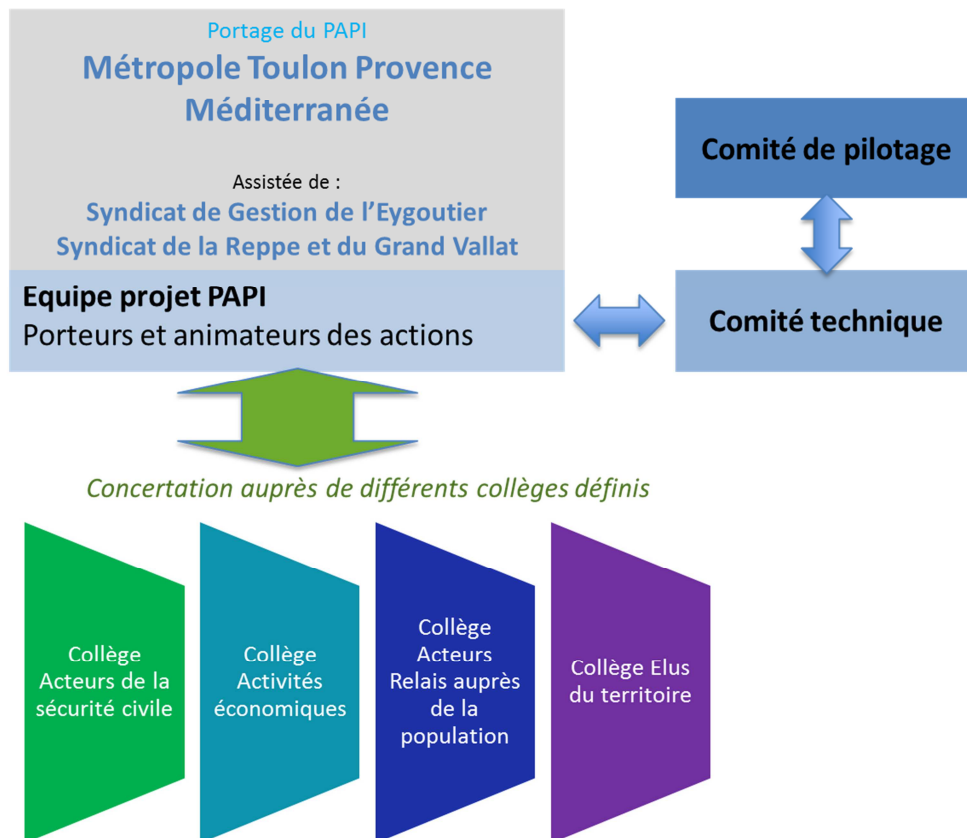
### MOYENS PROJETES

Les actions projetées dans ce cadre sont de pouvoir recruter une assistance à maîtrise d'ouvrage (action 0.2) sur la dernière année du présent PAPI (2020-2021) pour la constitution du dossier de candidature dont :

- l'intégration des résultats des acquisitions de connaissance dans le diagnostic territorial,
- l'intégration des stratégies locales en cohérence avec la vision long terme,
- les justifications socio-économiques et environnementales nécessaires,
- la révision de la Note de prise en compte de l'urbanisme, notamment en y intégrant les résultats des actions menées au cours du présent PAPI (action 4.2)

## 7. LA GOUVERNANCE DU PAPI ET LE DISPOSITIF DE CONCERTATION

Le schéma global de gouvernance et de concertation autour de la réalisation opérationnelle des actions du PAPI est composé de différentes instances définies et dont l'organisation a déjà été mise en œuvre dans le cadre de l'élaboration du présent dossier de candidature.



**Schéma de gouvernance et concertation du PAPI PCT**

### PORTAGE

La gouvernance PAPI est organisée sur les principes de l'organisation de la GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) à l'échelle du Territoire. La Métropole TPM est le porteur du projet de PAPI, à ce titre, il anime, coordonne et suit l'ensemble des actions réalisées dans ce cadre (de l'élaboration du projet de PAPI à la mise en œuvre du Programme d'Actions).

La Métropole TPM est assistée sur le périmètre du bassin de l'Eygoutier par le Syndicat de Gestion e l'Eygoutier qui porte à ce titre un certain nombre d'actions (structurelles ou non structurelles) en tant que maître d'ouvrage.

De même, la Métropole TPM est assistée sur le périmètre du bassin de la Reppe par le Syndicat de la Reppe et du Grand Vallat qui porte à ce titre un certain nombre d'actions relatives à des études, en tant que maître d'ouvrage.

## LES INSTANCES DE GOUVERNANCE DEFINIES

Les instances de gouvernance sont calquées sur la structure mise en place pour l'élaboration du présent dossier de candidature. Des évolutions mineures sont définies de manière à impliquer dans le processus de suivi et de décision l'ensemble des maîtres d'ouvrages, acteurs associés et animateurs des actions.

- Un **Comité de pilotage**, présidé conjointement par le représentant de l'Etat et le Président de la Métropole TPM ; est constitué des Maires des communes ; des Présidents des Syndicats (**Eygoutier, Reppe et Gapeau**), des Etablissements Publics de Coopération Intercommunal concernés, des services de l'Etat (DREAL), la préfecture du Var, la Région PACA, le département du Var, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse **l'Agence Française de la Biodiversité**.

Le comité de pilotage aura pour mission de suivre la mise en œuvre du PAPI, de s'assurer de la bonne réalisation et planification, et de valider ou trancher sur toute orientation ou question soumise par le Comité technique.

Son secrétariat est assuré par la Direction de l'Assainissement et des Espaces Sensibles (DAES) au sein de la MÉTROPOLE TPM.

- Un **Comité technique** est constitué des Directeurs Généraux des Services de TPM et des communes et/ou référents PAPI déjà identifiés, des Syndicats et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunal ; des représentants des maîtres d'ouvrage des actions ou animateurs (Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, AUDAT) ; la DDTM du Var ; la DREAL PACA, la Région PACA, le département du Var, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, **l'Agence Française de la Biodiversité**.

Le Comité technique a pour mission de suivre la mise en œuvre technique et organisationnelle du PAPI, d'assurer la coordination des actions menées, en particulier élaborer les hypothèses techniques communes à adopter pour chaque étude ou action, de vérifier les résultats produits, d'élaborer les orientations stratégiques globales moyen-long terme à l'échelle du territoire et de les transmettre au Comité de pilotage.

Son secrétariat est assuré par la Direction de l'Assainissement et des Espaces Sensibles (DAES) au sein de la MÉTROPOLE TPM.

- Une **Équipe projet PAPI**

L'équipe de projet PAPI, mise en place lors de l'élaboration du présent projet de PAPI (Métropole TPM, SGE, SIRGV) est étendue à tous les différents porteurs d'actions et les animateurs. Cette équipe aura pour mission notamment le suivi détaillé des actions ainsi que d'organiser les ordres du jour et contenu des Comités technique et de pilotage.

A noter qu'en outre, des **instances de suivi spécifiques** sont définies dans le cadre de **chaque action** du programme. Ces instances spécifiques rendront compte à l'Equipe projet, au Comité technique puis au Comité de pilotage de l'avancement et des principaux résultats des actions menées.

## DES INSTANCES DE CONCERTATION DEFINIES

Des collèges de concertation ont été définis pour permettre à la fois

- de partager et co-construire avec les différentes cibles des outils de communication adaptés, valoriser les connaissances au fur et à mesure de leur acquisition,
- de bénéficier de retours des différentes cibles sur les stratégies de gestion définies et co-construire un programme d'action moyen-terme,
- Informer régulièrement sur les avancements du PAPI et ses perspectives.

4 collèges ont ainsi été définis :

- Un collège **Activités économiques**, composé de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, la Chambre d'Agriculture du Var, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, les associations inter-entreprises : associations de Zones d'Activités Commerciales, de Zones Industrielles (Association Foncière des Usagers de la Zone Industrielle, Valcoeur, La Crau Pôle, ...)
- Un collège **Acteurs Relais auprès de la population**, composé des associations de riverains (Vie de l'Eau, Mouvement d'Actions pour la Rade de Toulon et le littoral varois, Association de Défense du Plan de La Garde, ...), et des associations environnementales, ...
- Un collège **Acteurs de la sécurité civile**, composé des acteurs communaux de la sécurité (groupe du Plan InterCommunal de Sauvegarde constitué), Service Départemental d'Incendie et de Secours (pompiers) du Var, Préfecture du Var, ...
- Un collège **Elus du territoire**, composé des élus des communes et des syndicats du territoire, des techniciens communaux ou des syndicats chargés de la coordination des actions.

## 8. LES ELEMENTS FINANCIERS GLOBAUX DU PROGRAMME

Sous la forme d'une convention de partenariat entre l'État, le porteur du projet PAPI et les acteurs engagés dans la démarche, les modalités de mise en œuvre du PAPI et son plan de financement sont fixés. Les actions sont financées en partie par des subventions accordées par l'Etat, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région, le Département, le reste étant à la charge des différents maîtres d'ouvrages (TPM et syndicats).

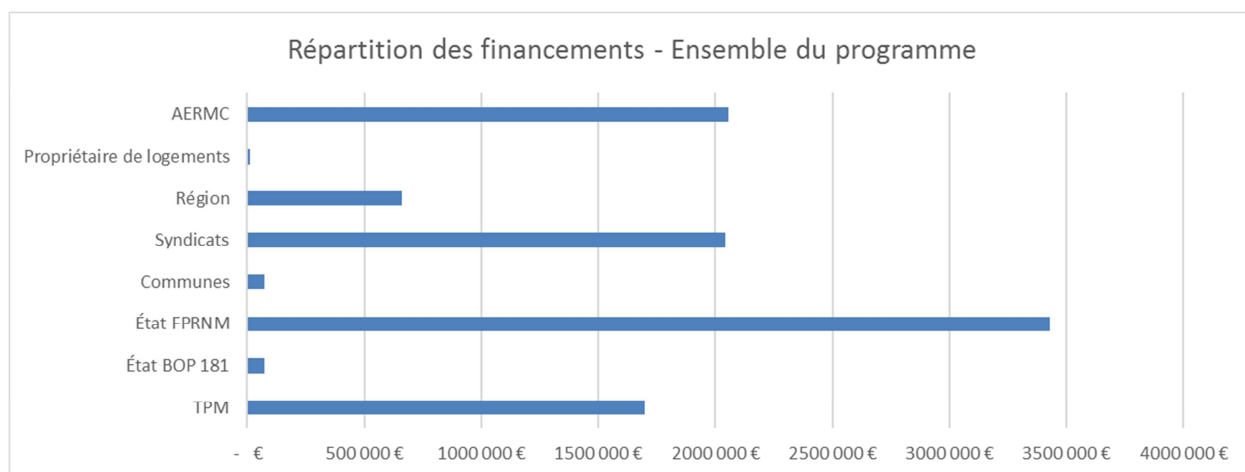
Le montant total des actions objets du présent programme 2018-2021 s'élève à **9,4 M€ HT soit 10 M€ en coût global**.

La répartition financière des actions atteste d'un programme de travail **équilibré sur l'ensemble des axes de gestion du risque inondation** (connaissance information, surveillance, gestion de crise, urbanisme, réduction de la vulnérabilité, ralentissement des écoulements).

Le calendrier de travail court terme sur 3 ans se veut réaliste et sera amené à être complété lors d'un plan d'actions ultérieur.

En cohérence avec la stratégie d'action sur le bassin de risque, les actions relatives à l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque sont très élevées (acquisitions de connaissances, sensibilisation adaptée pour différents publics, repères de crues...). A noter, que le montant total de ces actions (3,8 M€) comprend la réalisation des Schémas Directeurs Eaux Pluviales et de Ruissellement par bassins versant sur le territoire ou études spécifique ruissellement (2,8 M€) car une coordination étroite est nécessaire avec les études sur les cours d'eau ou secteurs littoraux.

Les actions relatives à l'axe 6 montrent aussi un montant financier important (**5 M€**), classiquement dû à l'intégration de la première tranche de travaux sur la Planquette (2,6 M€), à l'avancement des études pré-opérationnelles des stratégies d'aménagement sur la Reppe et le Roubaud, **et aux programmes de travaux d'entretien**.

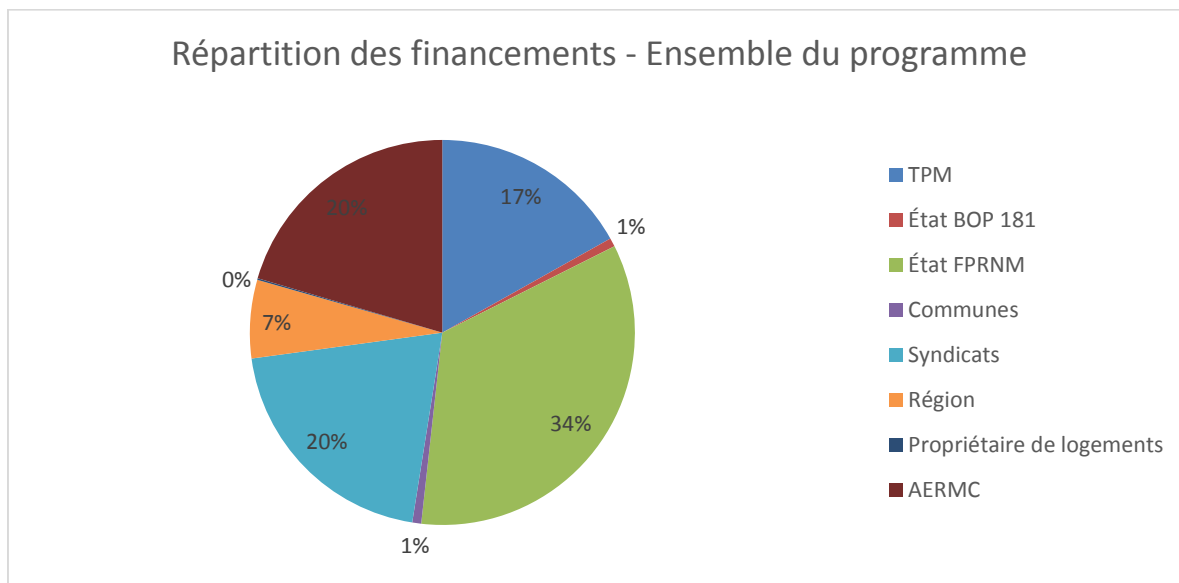


Répartition des financements de l'ensemble du programme entre les différents acteurs du La participation de l'Etat via le Fonds Barnier est à la hauteur de **34%** du montant total des actions.

Le lien historique entre le territoire et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (Contrats de Baie, CATMA) est matérialisé par la forte participation de l'Agence aux actions du programme (**20%**).

La très forte mobilisation de la métropole Toulon Provence Méditerranée se concrétise par sa part importante du montant total des actions (**17%** du montant total).

Les acteurs du bassin : Région et syndicats sont aussi mobilisés à une hauteur de **7 à 20 %** chacun. A noter en outre la participation financière du SRGV aux actions à l'échelle du bassin de risque suivant la part respective du bassin versant de la Reppe sur le bassin de risque.



**Répartition des parts de financement de l'ensemble du programme entre les différents acteurs du territoire**



Document réalisé avec l'appui de :

- la Métropole Toulon Provence Méditerranée (Porteur du projet)
- 12 communes de la Métropole Toulon Provence Méditerranée
- 3 communes de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume
- 2 communes de la Communauté Communes Vallée du Gapeau
- Syndicat de Gestion de l'Eygoutier
- Syndicat de la Reppe et du Grand Vallat
- l'AUDAT. VAR
- la CAUE
- la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Var
- la Chambre de l'Agriculture du Var
- la Chambre des Métiers du Var
- le Cabinet d'études ARTELIA Eau et Environnement Grenoble et ARTELIA Ville et Transport Marseille



Hôtel de la Métropole  
107, boulevard Henri Fabre • CS 30536 • 83041 Toulon Cedex 9  
[www.metropoleTPM.fr/prevention-inondations](http://www.metropoleTPM.fr/prevention-inondations)  
[papitpm@tpmed.org](mailto:papitpm@tpmed.org)

Programme élaboré avec le soutien financier de :

